

**KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.**

**Société Anonyme**

R.C.S. Luxembourg : B 69935

62, rue Charles Martel  
L-2134 Luxembourg

Rapport du réviseur d'entreprises agréé  
et  
comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013

## **TABLE DES MATIERES**

Administration	3-4
Rapport de gestion	5-7
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	8-9
Bilan	10
Hors-bilan	11
Compte de profits et pertes	12
Annexe aux comptes	13-23

**KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.**  
Société Anonyme

**Administration**

**Publication au mémorial:**

"La société a été créée le 26/05/1999. Les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 582 du 28 /07/1999. La Société a reçu le 17 /11/2009, l'autorisation du Ministère des Finances d'exercer toutes les opérations permises aux banques par la loi modifiée du 5/04/1993 relative au secteur financier. A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant notaire en date du 6/01/2010, publiée au mémorial C, numéro 427 en date du 26/02/2010, cette autorisation a remplacé la précédente autorisation délivrée le 7/12/2007 pour l'exercice des activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers et de commissionnaire conformément aux articles 24, 24-1 et 24-2 de la loi modifiée du 5/04/1993 relative au secteur financier."

**Conseil d'Administration**

Président du Conseil d'Administration

Mr Thierry TERNIER  
72, Jeroom Duquesnoyalaan, B-9051 Gent  
Mandat: 13/05/2013-2016

Administrateurs Délégués

Mr Philippe VOORTMAN  
27, Val St André, L-1128 Luxembourg  
Mandat: 13/05/2013-31/12/2013

Mr Thibault de Barsy  
83, square Coghen à B-1180 Uccle  
Mandat : 18/12/2013-2016

Mr Stéphane JODIN  
7, route de Metzeresche, F-57940 Metzervisse  
Mandat: 13/05/2013-2016

Administrateurs

Mr François Macé  
10, av Foch, F-59000 Lille  
Mandat: 13/05/2013-2016

Mr Patrick BOULIN  
127/4, Rue Rodenbach, B-1190 Bruxelles  
Mandat: 13/05/2013-2016

**KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.**  
Société Anonyme

Mme Marie-Ange MARX  
19, rue Joseph Stallaert, B-1050 Ixelles  
Mandat: 13/05/2013-2016

Mr Luc Versele  
15, Schoutput, B-9830 Sint-Martens-Latem  
Mandat: 13/05/2013-2016

**Réviseur d'entreprises agréé**

Deloitte Audit  
Représenté par Mr Martin Flaunet, Partner

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg  
Mandat: 13/05/2013-2015

**Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013 au conseil  
d'administration du 14 mars 2014**

**I. Résultats et activités**

Grâce à une remontée des bourses mondiales, l'activité d'intermédiation boursière a connu une évolution favorable alors que la marge d'intérêt n'a que légèrement diminué.

Les revenus de l'activité boursière ont progressé de 7,2% alors que les commissions payées à nos correspondants n'ont progressé que de 3,9%, ce qui a résulté en un accroissement net des commissions et courtages de 8% à EUR 2.509.328.

Dans un contexte d'intérêts constamment bas, la marge d'intérêt s'est tassée de 3,6% à EUR 2.157.952. Les dépôts d'épargne ont quant à eux progressé de 23%.

Suite à une progression des frais administratifs de 17%, et malgré une légère baisse des frais de personnel, le total des frais généraux et administratifs évolue de 11,5%.

Le résultat opérationnel se maintient au même niveau en s'établissant à EUR 3.687.707 (+0,2%)

Suite à l'augmentation des intérêts payés et des frais généraux, le Cost/Income Ratio évolue de 34% à 37%.

Une provision de EUR 200.000 a été enregistrée au titre de notre participation à l'AGDL (Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg) ainsi qu'une provision exceptionnelle de EUR 350.500.

Le résultat annuel après impôts s'élève à EUR 2.557.581, en diminution de 15% par rapport à 2012.

**II. Evènements significatifs au cours de l'exercice**

A la fin du mois de Décembre 2013, un litige porté à la connaissance de la banque a été intégralement provisionné au 31/12/2013 pour un montant de EUR 350.500 en vertu du principe de prudence et en attente de nouveaux développements.

Par ailleurs, une autre provision de EUR 200.000 a été enregistrée au titre de notre participation à l'AGDL.

**III. Actifs des clients**

Le nombre de clients au 31 décembre 2013 est de 5.770 clients, soit un niveau stable par rapport à celui de fin 2012.

Une meilleure valorisation des bourses et la progression des dépôts d'épargne ont permis de porter les actifs des clients au 31 décembre 2013 à EUR 769.562.463 en augmentation de 6,6 % par rapport à la situation au 31 décembre 2012.

#### **IV. Objectifs et stratégie en matière de gestion des risques**

Keytrade Bank Luxembourg n'a pas d'activité de négociation pour compte propre et prise ferme d'instruments financiers et/ou placements d'instruments financiers avec engagement ferme. Le risque de marché peut être donc considéré comme faible.

Le principal risque de la Banque est le risque opérationnel que la Banque maîtrise via l'implémentation d'un manuel de procédures détaillé. Par ailleurs, sa technologie informatique utilise les plus hauts standards de sécurité.

L'exposition sous forme de crédits se limite aux crédits lombards. Au 31/12/2013 les engagements sous forme de lignes de crédits lombards s'élèvent à EUR 6.326.592 à un niveau quasiment inchangé par rapport à l'exercice précédent. Le montant utilisé s'élève à EUR 3.178.960 ce qui représente une augmentation de 9,5%, en ligne avec l'évolution de l'activité boursière.

En ce qui concerne la gestion du risque de liquidité, la Banque a mis en place un système de gaps minima de liquidité avec un intervalle de confiance de 99.9% dont les montants relatifs ont été arrondis à la hausse et qu'elle respecte en permanence. Selon cette approche, Keytrade Bank suit de manière mensuelle l'évolution de l'échelonnement en liquidité de ses actifs en les distribuant par 'bucket' (1 semaine, 1 mois, 3 mois, ...); et à la même fréquence, la banque suit la distribution de ses actifs par type de mobilisation de ceux-ci.

#### **V. Analyse des instruments financiers**

L'activité boursière reste le cœur de métier de la Banque, tant pour les clients privés que professionnels.

Le compte d'épargne continue à offrir une alternative de placements liquides pour les opérateurs boursiers ainsi que pour les épargnants classiques cherchant une offre supérieure sur le marché luxembourgeois.

L'actif est constitué uniquement de dépôts bancaires dont une grande partie sous la forme de dépôts à terme auprès de notre maison mère.

## **VI. Perspectives**

La Banque reste confiante dans l'évolution de la place luxembourgeoise et poursuivra sa politique de développement pour les exercices suivants.

## **VII. Affectation du résultat**

Le Conseil d'Administration propose l'affectation bénéficiaire suivante (EUR):

Bénéfice de l'exercice :	2.557.581,73
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	1.909.251,81
Affectation à la "réserve spéciale pour exonération de l'impôt sur la fortune"	-120.000,00
Rémunération du capital	-2.500.000,00
Résultat à reporter	1.846.833,54

Si cette répartition est approuvée, il sera payé un dividende brut de EUR 833,33 par action.

Le conseil remercie la direction et le personnel pour leur contribution à la réalisation des résultats de la société en 2013.

Luxembourg, le 26/02/2014

---

Thibault de Barys  
Administrateur-Délégué

**KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.**  
Société Anonyme

Aux Actionnaires de  
KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

**RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

**Rapport sur les comptes annuels**

Conformément au mandat donné par la Direction en date du 25 juin 2012, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Keytrade Bank Luxembourg S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

*Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.



**KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.**  
Société Anonyme

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Keytrade Bank Luxembourg S.A. au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

**Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Martin Flaunet, Réviseur d'entreprises agréé  
*Partner*

**KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.**

Société Anonyme

R.C.S. Luxembourg B 69935

Bilan au 31 décembre 2013

	<u>Notes</u>	<u>31.12.2013</u> <u>EUR</u>	<u>31.12.2012</u> <u>EUR</u>
<b>ACTIF</b>			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	3	1.803.804	1.537.324
Créances sur les établissements de crédit	3		
a) à vue		65.288.240	83.947.548
b) autres créances		116.328.306	76.330.919
Créances sur la clientèle	3	3.222.074	2.931.305
Actifs incorporels	4	754	1.401
Actifs corporels	5	23.199	25.461
Autres actifs	6	456.563	777.244
Comptes de régularisation		1.117.082	986.782
<b>Total Actif</b>	9	<b><u>188.240.022</u></b>	<b><u>166.537.984</u></b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les institutions de crédits	3		
a) à vue		0	0
Dettes envers la clientèle	3		
a) dépôts d'épargne		29.552.829	24.037.619
b) autres dettes			
ba) à vue		142.023.740	126.192.215
bb) à terme ou à préavis		34.500	
Autres passifs	7	242.701	278.570
Comptes de régularisation		51.750	98.650
Provisions pour risques et charges			
a) Provisions pour impôts		534.272	1.100.383
b) Autres provisions		590.800	28.700
Capital souscrit	8	8.700.000	8.700.000
Réserves			
a) réserve légale	8	870.000	870.000
b) autres réserves	8	1.172.596	872.596
Résultats reportés	8	1.909.252	1.358.833
Résultat de l'exercice		2.557.582	3.000.419
<b>Total Passif</b>	9	<b><u>188.240.022</u></b>	<b><u>166.537.984</u></b>

Les notes annexées font partie intégrante des comptes annuels.

# KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 69935

Hors-Bilan au 31 décembre 2013

---

	<u>Notes</u>	<u>31.12.2013</u> <u>EUR</u>	<u>31.12.2012</u> <u>EUR</u>
<b>Engagements</b>	17	3.147.632	3.478.805
<b>Titres en dépôts</b>		597.951.394	560.077.710

Les notes annexées font partie intégrante des comptes annuels.

# KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

R.C.S. Luxembourg B 69935

## Compte de profits et pertes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

	<u>Notes</u>	<u>2013</u> <u>EUR</u>	<u>2012</u> <u>EUR</u>
Intérêts et produits assimilés	11	2.464.032	2.488.290
Intérêts et charges assimilées		-306.080	-248.919
Commissions perçues	12	3.107.816	2.898.009
Commissions versées	12	-598.488	-576.073
Autres produits d'exploitation	13	253.134	226.739
Frais généraux administratifs,			
a) frais de personnel	14	-627.770	-586.879
aa) salaires et traitements		-552.987	-545.232
ab) charges sociales,		-74.783	-41.647
b) autres frais administratifs	16	-605.316	-519.460
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels		-17.092	-21.258
Autres charges d'exploitation		-562.100	-13.700
Reprise de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passif éventuels et pour engagements		0	561
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		-534.272	-627.542
<b><i>Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts</i></b>		<b><i>2.573.864</i></b>	<b><i>3.019.768</i></b>
Produits exceptionnels		-16.282	-19.349
<b><i>Résultat exceptionnel</i></b>		<b><i>-16.282</i></b>	<b><i>-19.349</i></b>
<b><i>Résultat de l'exercice</i></b>		<b><i>2.557.582</i></b>	<b><i>3.000.419</i></b>

Les notes annexées font partie intégrante des comptes annuels.

# KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 69935

Annexe aux comptes au 31 décembre 2013

---

## NOTE 1 GENERALITES

La société KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A. a été créée, sous forme de société anonyme et initialement sous la dénomination "KEYTRADE LUXEMBOURG S.A.", le 26 mai 1999 par acte notarié de Maître Jacques DELVAUX. Les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 582 du 28 juillet 1999.

KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A. (ci-après « la Banque ») a reçu en date du 17 novembre 2009, l'autorisation du Ministère des Finances d'exercer toutes les opérations permises aux banques par la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant notaire en date du 6 janvier 2010, cette autorisation a remplacé la précédente autorisation délivrée le 7 décembre 2007 pour l'exercice des activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers et de commissionnaire conformément aux articles 24, 24-1 et 24-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

L'objet de la Banque est la réception de dépôts ou d'autres fonds remboursables du public et l'octroi de crédits pour son propre compte ainsi que toutes autres activités qu'un établissement de crédit peut accomplir conformément à la loi luxembourgeoise y compris celles d'une banque d'investissement.

La Banque peut aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des banques luxembourgeoises ou étrangères par achat, vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières et effectuer l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Banque peut, en outre, effectuer toutes opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

La Banque peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la Banque ou de ses filiales, banques associées ou affiliées. De manière générale, la Banque peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières et dans ce contexte, donner ou recevoir des garanties, émettre tout type d'actions et d'instruments financiers et entrer dans toute sorte de transactions commerciales, de "hedging" et de dérivées, pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Banque est établie pour une durée indéterminée.

Le siège de la Banque est à Luxembourg.

# KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 69935

Annexe aux comptes au 31 décembre 2013

---

L'exercice social de la Banque commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

## Comptes consolidés

La banque KEYTRADE BANK S.A. (Belgique) est la société qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus petit d'entreprises dont KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A. fait partie en tant qu'entreprise filiale.

KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A. est directement consolidée par KEYTRADE BANK S.A. Les comptes consolidés peuvent être obtenu au siège social 100 Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles.

KEYTRADE BANK S.A. fait partie du groupe CREDIT AGRICOLE qui est l'ensemble le plus grand d'entreprises dont KEYTRADE BANK Luxembourg S.A. fait partie. Les comptes consolidés peuvent être obtenu au siège social 251 Boulevard Sylvain Dupuis, B-1070 Bruxelles.

## **NOTE 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de la Banque sont fondés sur le principe de l'évaluation au coût historique et ont été préparés en conformité avec les prescriptions légales ainsi que des principes comptables généralement admis dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes:

### 2.1.Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une correction de valeur est enregistrée pour les créances considérées comme douteuses à la date de clôture du bilan.

### 2.2.Provisions

Les provisions couvrent les risques et charges estimés de l'exercice sous revue.

### 2.3.Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

### 2.4.Conversion des postes en devises

La comptabilité de la Banque est tenue en euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette même devise.

Durant l'exercice, les transactions, revenus et charges exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont enregistrés sur base du cours de change en vigueur le jour de la transaction.

# KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 69935

## Annexe aux comptes au 31 décembre 2013

---

A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs exprimés dans une autre devise que l'euro sont convertis au cours de change de fin d'exercice.

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monnaire qui consiste à enregistrer toute opération dans la devise d'origine le jour où le contrat est conclu.

Les opérations en monnaies étrangères à terme non encore dénouées sont converties en EUR aux cours à terme pour l'échéance restant à courir à la date d'établissement du bilan.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste "Provisions pour risques et charges: autres provisions".

### 2.5.Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge immédiatement au compte de profits et pertes.

### 2.6.Autres actifs incorporels

La valeur des autres actifs incorporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation.

### 2.7.Actifs corporels

Les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition.

La valeur des actifs corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation.

### 2.8.Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation porte notamment sur des plus-values constituées en vertu des articles 53, 54 et 54bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

### 2.9.Impôts

Les charges d'impôts sont estimées et comptabilisées chaque année sur base du compte de profits et pertes.

# KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 69935

Annexe aux comptes au 31 décembre 2013

## NOTE 3 VENTILATION ANALYSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### 3.1 Ventilation des instruments financiers

	Moins de 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
<b>Classe d'instruments (actifs financiers)</b>						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	1.803.804	-	-	-	-	1.803.804
Créances sur les établissements de crédit <i>Dont détenues sur des entreprises liées</i>	87.563.606 47.826.812	13.000.000 13.000.000	71.050.000 71.050.000	10.000.000 10.000.000	2.940 -	181.616.546 141.876.812
Créances sur la clientèle	3.222.074		-	-	-	3.222.074
Total actifs financiers	92.589.484	13.000.000	71.050.000	10.000.000	2.940	186.642.424
Actifs non financiers						1.597.598
<b>Total actif</b>	<b>92.589.484</b>	<b>13.000.000</b>	<b>71.050.000</b>	<b>10.000.000</b>	<b>2.940</b>	<b>188.240.022</b>
<b>Classe d'instruments (passifs financiers)</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	-					
Dettes envers la clientèle	(171.579.069)	(32.000)	-	-		(171.611.069)
Total passifs financiers	(171.579.069)	(32.000)	-	-	-	(171.611.069)
Passifs non financiers						(1.419.523)
<b>Total passif (hors fonds propres)</b>	<b>(171.579.069)</b>	<b>(32.000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(173.030.592)</b>

### 3.2 Risque de crédit

Le risque de crédit sur la clientèle est principalement constitué de crédits de type Lombard. Ces crédits sont couverts par des instruments financiers négociables sur des marchés réglementés dont la valeur représente 150 % de l'utilisation du crédit.

Répartition par marché géographique	Montant des crédits accordés	Montant des couvertures reçues
	EUR	EUR
EUR	4.379.500	15.440.278
USD	256.260	833.843
SEK	1.690.832	6.711.123
Total	6.326.592	22.985.244



# KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 69935

Annexe aux comptes au 31 décembre 2013

## 3.3 Risque de marché

La Banque n'a pas d'activité de négociation pour compte propre et prise ferme d'instruments financier et/ou placements d'instruments financiers avec engagement ferme. Par conséquent, la Banque n'est pas exposée au risque de marché.

## NOTE 4 EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2013 EUR	2012 EUR
<b>Valeur d'acquisition</b>		
Solde en début d'exercice	23.371	21.429
Acquisitions de l'exercice		1.942
Cessions en fin d'exercice	-	-
Solde en fin de l'exercice	<u>23.371</u>	<u>23.371</u>
<b>Corrections de valeur</b>		
Solde en début d'exercice	-21.970	-19.584
Dotations de l'exercice	-648	-2.386
Reprise de l'exercice	-	-
Solde en fin d'exercice	<u>22.618</u>	<u>21.970</u>
<b>Valeur nette en fin d'exercice</b>	753 =====	1.401 =====

Taux d'amortissement appliqués : Logiciels : 33,33 %

## NOTE 5 EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013 EUR	2012 EUR
<b>Valeur d'acquisition</b>		
Solde en début d'exercice	813.707	811.186
Acquisitions de l'exercice	14.183	2.521
Cessions en fin d'exercice	-	-
Solde en fin d'exercice	<u>827.890</u>	<u>813.707</u>
<b>Corrections de valeur</b>		
Solde en début d'exercice	-788.246	-769.374
Dotations de l'exercice	- 16.444	- 18.872
Cessions en fin d'exercice	-	-
Solde en fin d'exercice	<u>-804.690</u>	<u>-788.246</u>
<b>Valeur nette en fin d'exercice</b>	23.199 =====	25.461 =====

# KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 69935

Annexe aux comptes au 31 décembre 2013

---

Taux d'amortissement appliqués :

- Installations : 25 % ;
- Matériel de transport : 25 % et 33 1/3 % ;
- Matériel informatique : 33 1/3 % ;
- Mobilier : 10 %.

## NOTE 6 AUTRES ACTIFS

Ce poste s'analyse comme suit :

	2013 <u>EUR</u>	2012 <u>EUR</u>
Avances versées à l'administration fiscale	440.000	760.000
Autres	16.563	17.244
Total	<u>456.563</u>	<u>777.244</u>

## NOTE 7 AUTRES PASSIFS

Ce poste s'analyse comme suit :

	2013 <u>EUR</u>	2012 <u>EUR</u>
Dettes fiscales et sociales	223.639	219.816
Dettes fournisseurs	19.062	58.754
Total	<u>242.701</u>	<u>278.570</u>

# KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 69935

Annexe aux comptes au 31 décembre 2013

## NOTE 8 CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres de la Banque s'analyse comme suit :

	Capital souscrit EUR	Réserves légales EUR	Réserve spéciale EUR	Résultats reportés EUR	Résultat de l'exercice EUR	Total EUR
Situation en début d'exercice	8.700.000	870.000	872.596	1.358.833	3.000.419	14.801.848
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Dividende	-	-	-	-	-2.150.000	-2.150.000
Affectation du résultat de l'exercice précédent :						
• Attribution à la réserve légale	-	-	-	-	-	-
• Attribution à la réserve spéciale	-	-	300.000	-	-300.000	-
• Attribution aux résultats reportés	-	-	-	550.419	-550.419	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	2.557.582	2.557.582
Situation en fin d'exercice	8.700.000	870.000	1.172.596	1.909.252	2.557.582	15.209.430

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élevait à EUR 8.700.000 représenté par 3.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

### 8.1 Réserve légale

En application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la Banque doit affecter à la réserve légale un montant correspondant au moins à 5 % du bénéfice annuel, jusqu'à ce que cette réserve légale soit égale à 10 % du capital souscrit. La réserve légale n'est pas distribuable.

### 8.2 Réserves spéciales

En accord avec la législation fiscale en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Banque a réduit sa charge d'Impôt sur la Fortune ("IF") dans la limite de la charge d'Impôt sur le Revenu des Collectivités de l'année ("IRC") avant imputation des crédits d'impôts. Afin de se conformer à la législation, la Banque a décidé d'affecter à un poste de réserves indisponibles, un montant correspondant à cinq fois le montant de l'IF réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de l'imputation de l'IF.

# KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 69935

Annexe aux comptes au 31 décembre 2013

Par ailleurs, les résultats reportés comprennent un montant de EUR 753,70 correspondant au solde des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2013 qui n'est pas distribuable.

## NOTE 9 ACTIFS ET PASSIFS EN DEVISES ETRANGERES

Au 31 décembre 2013, le montant global des éléments d'actif libellés en devises, convertis en EUR, est de EUR 52.095.496 (2012 : EUR 47.029.739) et le montant global des éléments de passif libellés en devises, convertis en EUR, est de EUR 51.667.905 (2012 : EUR 47.013.354).

## NOTE 10 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

	<u>2013</u> <u>EUR</u>	<u>2012</u> <u>EUR</u>
Produits à recevoir	1.077.346	968.990
Produits d'intérêt reçus	2.095.891	2.037.517
Charges d'honoraires et de commissions	(523.570)	(493.025)
Créances	141.876.813	107.450.416

## NOTE 11 AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

Le montant de EUR 2.464.032 (EUR 2.488.290 en 2012) est principalement composé des intérêts créditeurs issus des comptes courants et des dépôts à terme de la banque KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A. auprès d'autres institutions financières au Luxembourg et à l'étranger.

## NOTE 12 VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES PRODUITS PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE

Les produits nets de commission pour l'exercice 2013 s'élèvent à EUR 2.509.328 (2012 : EUR 2.321.936).

La ventilation géographique des produits nets de commissions de courtage s'analyse comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Etats-Unis	34,2 %	37,2 %
France	25,9 %	32,3 %
Belgique	6,1 %	8,3 %
Pays-Bas	5,1 %	6,4 %
Suède	4,5 %	4,4 %
Allemagne	4,9 %	4,3 %
Autres	19,3 %	7,1 %

# KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 69935

Annexe aux comptes au 31 décembre 2013

## NOTE 13 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>2013</u> <u>EUR</u>	<u>2012</u> <u>EUR</u>
Rétrocession fonds	237.806	204.456
Autres produits	13.506	22.283
Régularisation impôts antérieurs	1.822	-
Total	<u>253.134</u> -----	<u>226.739</u> -----

## NOTE 14 PERSONNEL

Au 31 décembre 2013, la Banque occupe 10 personnes.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>Catégories</b>		
Organe de direction	3	2
Autres cadres supérieurs	-	-
Employés	7	7
Total	<u>10</u> -----	<u>9</u> -----

## NOTE 15 REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Aucune rémunération autre que celle résultant de la gestion journalière, aucun prêt ou autre avantage n'ont été accordés aux membres des organes d'administration ou de surveillance.

La rémunération octroyée à la direction agréée pour l'exercice 2013 s'élève à EUR 268.739 (EUR 232.062 en 2012).

Aucune avance et crédit n'ont été accordés aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et aucun engagement n'a été pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque au 31 décembre 2013.

# KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 69935

Annexe aux comptes au 31 décembre 2013

---

## NOTE 16 HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Les honoraires en relation avec le contrôle légal des comptes annuels de l'exercice 2013 s'élèvent à EUR 40.250 (EUR 40.250 en 2012) TVA comprise. D'autres honoraires en faveur du cabinet d'audit ont été comptabilisés pour un montant TVA comprise de 17.250 EUR, la mission étant sans conflit d'intérêt avec l'activité de contrôle légal.

## NOTE 17 HORS BILAN

Une garantie bancaire non couverte par un dépôt bloqué pour un montant de EUR 28.524 a été accordée à KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A. dans le cadre de la location de ses bureaux.

Au 31 décembre 2013, les engagements de la Banque dans le cadre des opérations de crédits lombards, ainsi que la couverture de ceux-ci se décomposent comme suit :

Total des lignes de crédit octroyées	EUR	6.326.592
Total du montant utilisé	EUR	3.178.961
Total du montant non utilisé	EUR	3.147.632
Couverture reçue sur les lignes octroyées	EUR	22.985.244

## NOTE 18 REGLEMENTATION DE CALCUL DES GRANDS RISQUES INTRAGROUPE

Dans la mesure où la Banque et la maison mère Keytrade Bank S.A. sont incluses dans une même surveillance sur une base consolidée au sens de la directive 2006/48/CE, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a autorisé la Banque, dans une lettre datée du 16 septembre 2010, à ne pas prendre en considération, pour le besoin du calcul de la limite définie au point 5 de la partie XVI de la circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée, les risques pris par la Banque à l'égard de sa maison mère.

La créance sur Keytrade Bank S.A. au 31 décembre 2013 s'élève à EUR 141.132.751

## NOTE 19 PROVISION

A la fin du mois de Décembre 2013, un litige porté à la connaissance de la banque a été intégralement provisionné au 31/12/2013 pour un montant de EUR 350.500 en vertu du principe de prudence et en attente de nouveaux développements.

En date du 25 septembre 1989, l'association sans but lucratif « Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg », en abrégé « AGDL » a été constituée.

## **KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.**

Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 69935

### Annexe aux comptes au 31 décembre 2013

---

Conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993, l'AGDL a pour objet exclusif de constituer un système de garantie mutuelle des dépôts en faveur des clients des établissements de crédit membres de l'AGDL (« la Garantie »). Les clients garantis sont tous les déposants personnes physiques, sans distinction de nationalité ou de résidence.

Sont pareillement garanties les petites sociétés relevant du droit d'un Etat membre de la Communauté européenne, d'une dimension telle qu'elles seraient autorisées à établir un bilan abrégé conformément à l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant les sociétés commerciales.

A l'égard de chaque associé, la Garantie est limitée à un montant maximal de EUR 100.000 ou sa contrevaieur en monnaie étrangère par déposant sur les dépôts en argent et à un maximum de EUR 20.000 ou sa contrevaieur en monnaie étrangère par investisseur sur les créances d'opérations d'investissement (i.e. un maximum de EUR 120.000 par client). Aucun client ne pourra toucher un montant supérieur à cette somme, quel que soit le nombre de comptes ou de dépôts dont il est titulaire ou co-titulaire auprès d'un même établissement de crédit.

Le montant de la Garantie constitue un plafond absolu, et il n'est pas susceptible d'être augmenté du chef d'intérêts, de frais ou de n'importe quelles autres sommes.

La Banque a constitué une provision de EUR 200.000 au 31 décembre 2013 au titre de notre participation à l'AGDL.